

Agent d'entretien des écoles 32h/semaine annualisées

Offre n° O067260325000853

Publiée le 25/03/2026

Synthèse de l'offre

Employeur



MAIRIE D'OSTWALD

Site web de l'employeur

<https://www.ville-ostwald.fr/>

Lieu de travail

📍 3 rue Albert Gerig - B.P. 10, Ostwald (Bas-Rhin (67))

Poste à pourvoir le

29/04/2026

Date limite de candidature

07/04/2026

Type d'emploi

Emploi temporaire

Durée de la mission

6 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers	Architecture, bâtiment et logistique > Hygiène et propreté des locaux	Grade(s) recherché(s)	Emploi contractuel de cat. C
Métier(s)	→ Chargé ou chargée de propreté des locaux		
Ouvert aux contractuels	Oui (Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique) Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier. Le contrat proposé ne peut excéder 6 mois, pendant une même période de 12 mois consécutifs.		
Temps de travail	Temps non complet, 32h00 hebdomadaire	Télétravail	Non
Management	Non	Experience souhaitée	Confirmé
Rémunération indicative	selon grille indiciaire + régime indemnitaire + primes		

Descriptif de l'emploi

La Ville d'Ostwald recrute 1 agent d'entretien pour ses écoles du 29/04 au 28/10/26 (renouvelable).

Définition du poste : Effectuer l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité afin de maintenir des conditions d'hygiène et de sécurité optimales.

Temps de travail : Temps non complet annualisé 32h00/semaine

Planning annualisé en fonction du calendrier scolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 14h30-21h00, mercredi 6h00-12h00

En période de vacances scolaires, 7h00/jour, 35h00/semaine

Congés imposés : pont de l'Ascension + 2 semaines vacances d'été + 2,5 jours vacances de la Toussaint

Rémunération/Avantages : selon grille indiciaire + régime indemnitaire selon délibération + prime d'été + prime de fin d'année +

participation à 75% de l'abonnement transports en commun + forfait mobilité durable + participation employeur à la protection sociale (mutuelle/prévoyance) + tarifs réduits (piscines et médiathèque de l'Eurométropole).

Missions / conditions d'exercice

Assurer l'entretien des locaux en suivant la fiche de procédure établie avec le/la N+1 :

- Contrôler l'état de propreté des locaux
- Nettoyer les locaux en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
- Trier et évacuer les déchets courants
- Contrôler l'approvisionnement et le stock du matériel et des produits
- Vider les poubelles en respectant le tri sélectif
- Participer aux travaux de nettoyage approfondi pendant les périodes de vacances scolaires

Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé :

- Nettoyer les matériels et machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation

Mission complémentaire : remplacements en restauration scolaire.

Profils recherchés

Expérience similaire demandée.

SAVOIR :

- Connaître les risques d'utilisation et les types de toxicité des produits
- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les consignes de sécurité
- Connaître les gestes et postures de la manutention manuelle

SAVOIR FAIRE :

- Utiliser les machines et les produits
- Effectuer les bons dosages de produits en fonction des surfaces
- Respecter les consignes d'utilisation des produits
- Opérer le tri sélectif

SAVOIR ETRE :

- Adaptabilité : faire face aux différentes situations et aux besoins de la Collectivité
- Capacité d'écoute et de réponse
- Respect et reconnaissance d'autrui
- Discrétion, respect de la confidentialité des données
- Sens de l'accueil

Contact et modalités de candidature

Contact

emploi@ostwald.fr

Informations complémentaires

Merci d'envoyer votre candidature (CV + LM) à l'adresse : emploi@ostwald.fr

Adresse de l'employeur

MAIRIE D'OSTWALD
>3 rue Albert Gerig - B.P. 10
67541 OSTWALD

✓ Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.